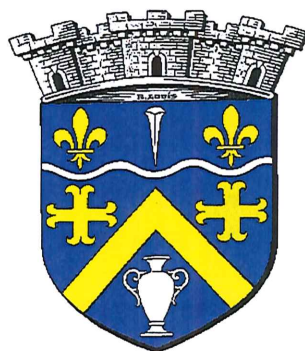


**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2015**

**La séance est ouverte à 18 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT.**

**M. LE MAIRE.** – Je procède à l'appel. Mes chers collègues avant d'entamer notre ordre du jour, je vais vous inviter à vous lever et à procéder à une minute de silence. Le quorum étant atteint, je vais vous demander d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 25 septembre dernier. Y a-t-il des demandes de corrections, de rectifications ?

**M. SCHENARDI.** – Oui, je voulais savoir si vous saviez ce qu'était l'article 29 du chapitre 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE.** – Dites-moi, Monsieur SCHENARDI, je vous en prie.

**M. SCHENARDI.** – Je souhaiterais intervenir justement parce que lors de ce dernier Conseil Municipal, nous avons posé une question qui était parfaitement légitime et qui avait trait aux migrants.

**M. LE MAIRE.** – Monsieur SCHENARDI, y a-t-il des remarques concernant l'approbation du procès verbal ?

**M. SCHENARDI.** – Laissez-moi terminer s'il-vous-plaît.

**M. LE MAIRE.** – Il y a un ordre du jour Monsieur SCHENARDI, vous n'en avez pas la maîtrise. Je vous inviterai à respecter l'ordre du jour, Monsieur SCHENARDI, plutôt qu'à venir faire des pitreries à l'ouverture du Conseil Municipal. Monsieur SCHENARDI, vous n'êtes pas dans une cour d'école.

**M. SCHENARDI.** – L'article 29 n'a pas été respecté. Les conseillers ont le droit d'exposer, en séance du Conseil Municipal, des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune. Le procès verbal n'a pas été respecté, il n'y figure pas notre question. Le règlement de ce Conseil n'est pas respecté. Le public n'a pas entendu la réponse à une question dont il n'a pas eu connaissance. C'est absolument malhonnête et scandaleux.

**M. LE MAIRE.** – Si vous avez une remarque à me faire, faites-le de manière non polémique et essayez d'élever un petit peu votre niveau. Je vous garantis que les débats y gagneront. Monsieur SCHENARDI, vous n'avez pas la parole.

**M. SCHENARDI.** – Nous vous avons alerté à travers cette question.

**M. LE MAIRE.** – Le procès verbal est adopté. Il convient de désigner un secrétaire de séance.

**M. SCHENARDI.** – Non, je ne suis pas d'accord. Vous n'avez pas respecté le règlement intérieur du Conseil Municipal. Monsieur DUGOIN-CLEMENT, à la lumière des récents événements, notre question était parfaitement légitime. Honte à vous Monsieur le Maire. Honte à vous de ne pas respecter le règlement du Conseil Municipal. C'est scandaleux.

**M. LE MAIRE.** – J'ai reçu la candidature de Corinne SAUVAGE, y-a-il d'autres candidatures ? Vous vous fatiguez avant nous Monsieur SCHENARDI. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non). Je n'en vois pas. Corinne SAUVAGE est désignée secrétaire de séance. Monsieur SCHENARDI, essayez d'élever un petit peu le niveau, je vous garantis que vous y gagnerez. Nous attaquons notre ordre du jour.

**I. AFFAIRES GENERALES**

**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

1. Avis sur les modifications du périmètre et des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

**M. DUGOIN.** – Une modification avec une nouvelle commune qui adhère ou qui transfère des compétences et nous sommes tenus de donner notre aval pour la commune de Morsang sur Seine qui a transféré sa compétence eau potable au SIARCE. Je vous propose de donner un avis favorable.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jean-Marc RITA LEITE, Valérie GIRARD

## II. FINANCES

**Rapporteur : Claude GARRO**

- Présentation du dossier de demande d'un Contrat Régional territorial avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et adoption de l'échéancier financier prévisionnel

**M. GARRO.** – Bonsoir, deux délibérations à voir pour moi concernant les finances. La première concerne la demande d'un Contrat Régional territorial avec le Conseil Régional d'Ile-de-France ainsi que l'adoption de l'échéancier financier prévisionnel. La commune de Mennecey est éligible à ce dispositif contractuel et nous nous proposons de solliciter le Conseil Régional d'Ile-de-France pour le financement de 3 opérations. L'extension de l'école de la Sablière avec la création d'un restaurant et des salles de classe, la rénovation thermique et acoustique du gymnase René GUITTON et la rénovation thermique et acoustique des deux Orangeries. Le montant total des travaux est estimé à 2 950 000 € hors taxes et la subvention possible pour ces trois opérations est de 885 000 €. Elle se décompose d'une subvention de base de 15% et d'une subvention supplémentaire au taux de 5% selon différents critères techniques que nous remplissons. Donc, une subvention demandée de 885 000 €. Le calendrier prévisionnel de ces travaux qui est annexé à la délibération et au rapport de présentation nous indique que l'extension de l'école de la Sablière pourrait se faire entre début 2017 et la rentrée 2018. Les travaux au gymnase GUITTON pourraient être positionnés sur l'année 2018 et les travaux sur les deux Orangeries, entre 2019 et 2020. Avez-vous des questions complémentaires au rapport de présentation ? Je n'en vois pas et vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José
-------------	----	--

		PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jean-Marc RITA LEITE, Valérie GIRARD

3. Adoption d'une convention de partenariat pour le financement participatif entre la société COLLECT EN LIGNE et la commune de Mennecy

**M. GARRO.** – Nous faisons feu de tout bois si je peux dire pour trouver des recettes et des ressources nouvelles. Le financement participatif en est une. On en a déjà parlé sur le plan du principe et là, ça serait la mise en place d'une première opération avec une société qui s'appelle « COLLECT EN LIGNE » et qui a l'avantage de s'occuper de ce genre de choses et qui en plus est menneçoise. C'est pour deux opérations. D'une part, la restauration de la porte de Paris, monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques et, d'un événement à vocation culturelle qui aura lieu en juillet prochain dans le parc de Villeroy. La société COLLECT EN LIGNE exploite un site internet qui s'appelle BUZZ COLLECTE et qui a été créé par des personnes exerçant une activité professionnelle principale à Mennecy comme je vous l'ai dit. Les modalités du partenariat sont précisées dans le projet de convention ci-joint. On y trouve la durée, c'est 12 mois, quelques implications des deux parties. D'une part, le nom du partenaire figurera sur les supports communaux et inversement, le logo de la commune figurera sur les documents de travail de cette société qui est chargée de recouvrer des fonds. Une commission de 3,8% des dons reçus restera acquise par la société, le reste revenant à la commune, et, la commune émettra pour tous les donateurs un reçu fiscal. Voilà les grandes lignes du fonctionnement de cette convention qui durera sur une année. Avez-vous des questions complémentaires ? Je n'en vois pas et vous propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jean-Marc RITA LEITE, Valérie GIRARD

### III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

4. Adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société SAXEL pour la réalisation d'un programme de logements au 4, rue de la Sablière

**Mme DOUGNIAUX.** – Bonsoir. Ce programme se situant au 4, rue de la Sablière sur un terrain de 922 m<sup>2</sup> prévoit la construction de 13 logements qui vont impacter sur les équipements publics, notamment scolaires de la commune. Donc, nous demandons une participation qui sera répartie par une prise en charge à 27% du coût HT d'achat des mobiliers et matériels informatiques de l'école de la Sablière, et une prise en charge à 21% du coût HT des travaux réalisés dans l'école de la Sablière. Tout ça pour un montant de 58 923 €. Il est à noter que les constructions édifiées seront exonérées de la Taxe d'Aménagement pendant cinq ans, ce qui est prévu dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

#### Le Conseil Municipal,

#### Après délibération,

#### Adopte à la majorité

<b>POUR</b>	27	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME ( <i>pvr</i> ), Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	2	Jean-Marc RITA LEITE, Valérie GIRARD

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du projet d'aménagement du Bois de la Justice

**Mme DOUGNIAUX.** – Nous venons d'acquérir Le Bois de la Justice le 10 novembre. Nous souhaitons donc l'aménager en lieu de promenade. L'aménagement de cet espace comprend le nettoyage et le débroussaillage du site, la pose de lisses et potelets de protection en bois de la partie centrale basse, la création d'escaliers en bois pour accéder à la partie basse, la pose de corbeilles de propreté. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC. La subvention départementale est à hauteur de 50% du coût HT, soit une subvention maximale de 12 500€. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

#### Le Conseil Municipal,

#### Après délibération,

#### Adopte à l'unanimité

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-
-------------	----	--

		CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jean-Marc RITA LEITE, Valérie GIRARD

6. Acquisition d'un terrain - ZAC MONTVRAIN II pour permettre la construction d'un cinéma  
**Mme DOUGNIAUX.** – La ville avait envisagé, en mai 2010 (dans le cadre du dispositif contractuel de soutien aux projets, commun au Département de l'Essonne et de la Région Ile-de-France), d'acquérir un lot dans la ZAC Montvrain II afin d'y construire le Centre Technique Municipal. Pour des raisons financières, ce projet ne pourra aboutir. Il convient donc d'abandonner l'achat du foncier correspondant. Nous allons donc rapporter la délibération qui incombait à cet achat et nous passons donc cette nouvelle délibération pour acquérir un nouveau terrain pour soutenir un projet de cinéma placé sur le lot 4.2 de la ZAC toujours sur 5 000 m<sup>2</sup> et au même prix c'est-à-dire 60€ le m<sup>2</sup>, ce qui fait une enveloppe de 300 000€ hors taxes. Y-a-t-il des questions ?

**M. SCHENARDI.** – Par rapport à ce projet de cinéma sur la commune de Mennecey, je voudrais savoir si vous ne craignez pas de concurrencer le cinéma qui se trouve à Ballancourt sur Essonne qui, d'après mes sources, fonctionne bien et je voulais savoir quel était l'avis de la CCVE à propos de ce projet ?

**M. LE MAIRE.** – Pour vous répondre en 2 points : déjà la concurrence ne tue que les mauvais et d'une manière générale, la concurrence a plutôt tendance à faire progresser qu'autre chose. Il y a aujourd'hui un véritable problème sur le cinéma de Ballancourt, c'est qu'il est trop petit. Il fonctionne bien mais il fonctionne en mono écran et il a été conçu enserré urbanistiquement dans un étai qui l'empêche de se développer. S'il y avait eu une réserve foncière quand il a été fait, aujourd'hui il aurait été étendu à 2, 3 voire 4 salles parce que c'est la potentialité qui existe sur le secteur Val d'Essonne. A partir de là, il y a effectivement de la part de l'ensemble des sachants ou des intervenants une connaissance sur le fait qu'il y a un marché sur ce territoire Val d'Essonnien mais qui ne peut pas être couvert par Ballancourt. A partir de là, il y a deux hypothèses. Soit il y a un projet qui se monte sur le Val d'Essonne et qui ramène de la CET sur le territoire du Val d'Essonne, soit il ne se fera pas sur le Val d'Essonne mais juste à côté, c'est-à-dire sur les agglomérations de Saint-Fargeau côté Seine et Marne, ou de Corbeil au travers du Coudray et du futur grand Evry. Donc, on a tout intérêt objectivement à ce qu'il se fasse sur le périmètre Val d'Essonnien plutôt que de se faire aux portes du Val d'Essonne, ce qui serait le cas et ce qui serait d'ailleurs doublement dramatique parce que d'une part, ça signifierait que ce sont des recettes que nous ne toucherions pas mais ça serait même d'ailleurs pour notre zone de développement économique, je pense à Montvrain II et au secteur d'Ormoy, quelque chose de dramatique. En effet, les gens qui partiront sur un cinéma à 15 ou 20 km ne reviendront jamais faire le reste de leurs acquisitions, de leurs courses sur le secteur de Mennecey. C'est d'ailleurs ce qui fait, qu'il y a cela quelques mois, la quasi intégralité des commerçants de Montvrain II, de Montvrain I et d'Ormoy ont signé une pétition à l'attention de la CCVE marquant leur souhait de pouvoir voir ce projet aboutir. Deuxièmement, par rapport à la CCVE, le CCVE dessus, elle ne bouge pas. Elle n'a ni avis positif, ni avis négatif et c'est Ponce Pilate qui se lave les mains entre d'un côté, une logique de dire : si cela se fait et que ça nous ramène de la taxe professionnelle et que nous ne payons rien, ça

sera très bien. Si la CCVE souhaitait aujourd'hui boucler, on est sur une zone qui est communautaire même si c'est la mairie qui a le droit du sol. Elle aurait tout biais pour bloquer en essayant d'agir auprès de la SORGEM pour que l'acquisition et la cession ne puissent pas se faire. Ce qui n'est pas le cas et il y a même eu plutôt un rôle de facilitateur de la CCVE puisque nous étions en promesse de vente d'une autre parcelle de 5 000 m<sup>2</sup> et située en fond de zone et où il est donc impossible d'avoir un aménagement commercial qui lui, doit plutôt être une locomotive pour l'ensemble de cette zone sur sa partie commerciale et qui doit venir en fronton. Donc nous avons eu l'accord avec la CCVE et la SORGEM d'une part de rompre sans pénalités la première promesse de vente sur 5 000 m<sup>2</sup> et de signer une nouvelle promesse sur 5 000 m<sup>2</sup> au même tarif. On est donc sur une CCVE qui a un regard bienveillant du moment que l'on ne lui demande pas de contribuer financièrement à cette opération.

**Mme DOUGNIAUX.** – Nous allons donc passer au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie de cette unanimité qui est importante pour un dossier important pour la commune.

7. Vente par la commune d'un pavillon situé 15, rue des prunelles (lot E), cadastre al n°205, à M. PALARIC Eric

**Mme DOUGNIAUX.** – Nous avons 4 pavillons rue des prunelles, c'est donc le dernier. M. PALARIC nous a fait une proposition d'achat au prix de 225 000€ net vendeur et à sa charge, 8 000€ de frais d'agence. Nous vous demandons donc d'accepter sa proposition. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ),
-------------	----	---

		Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

**Rapporteur : Marie-José PERRET**

8. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de démolir pour le local d'entretien situé dans le cimetière de l'Aqueduc

**Mme PERRET.** – Bonsoir à tous. Les deux délibérations concernent le cimetière de l'Aqueduc dont la commune est propriétaire sur une parcelle cadastrée BL n°88 d'une superficie totale de 12 073 m<sup>2</sup>. Dans le cadre de l'aménagement de la seconde phase de travaux d'extension du cimetière, un bâtiment d'environ 60 m<sup>2</sup> sera créé. Il sera composé d'un abri pour les visiteurs, de sanitaires aux normes PMR et d'un espace de rangement pour l'agent d'entretien. Il s'agit aujourd'hui de démolir le local d'entretien désaffecté et situé à l'entrée du cimetière sur la partie gauche. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour la démolition de ce local d'entretien désaffecté. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

9. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour la construction d'un bâtiment dans le cadre de la seconde phase d'aménagement du cimetière de l'Aqueduc

**Mme PERRET.** – Il ne suffit pas de démolir, il faut aussi reconstruire. Il vous est donc proposé de faire une phase d'aménagement complémentaire. Ce cimetière comprend 109 places au total et à ce



jour la zone aménagée est presque arrivée à saturation, il ne comporte plus que 18 places de disponibles. Une extension est nécessaire donc la réalisation d'une deuxième phase d'aménagement est prévue. Il est également prévu de créer un bâtiment d'environ 60 m<sup>2</sup> qui sera composé d'un abri pour les visiteurs, de sanitaires aux normes PMR et d'un espace de rangement pour l'agent d'entretien. Cet édifice sera construit dans le respect de l'existant et de son proche environnement. Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire et d'autorisation de travaux pour la construction dudit bâtiment. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME( <i>pvr</i> ), Annette GILLES( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie. Pour laisser le temps à Jean-Marc RITA LEITE de s'installer, je vais faire une petite inversion de l'ordre du jour et vais demander à Sylvie PERUZZO de nous parler de la restauration scolaire.

#### **IV. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-RESTAURATION**

**Rapporteur : Sylvie PERUZZO**

11. Modification du règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire

**Mme. PERUZZO** – Bonsoir à tous. La délibération de ce soir concerne la modification du règlement de fonctionnement du service de la restauration scolaire. Ce règlement date de 2010, il a donc été un peu modifié sur quatre points : le changement de nom pour devenir « règlement de fonctionnement de la restauration scolaire » car auparavant, c'était un « règlement de service » ; nous avons ensuite renforcé la prise en compte des PAI alimentaires pour les enfants ; nous avons introduit dans ce règlement les deux choix de plats chauds qui sont à la disposition des enfants maternels et primaires de nos écoles et enfin nous avons fait une description plus simple de la procédure de recouvrement des impayés de cantine. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME ( <i>pvr</i> ), Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Julien SCHENARDI
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

**Rapporteur : Jean-Marc RITA-LEITE**

10. Autorisation du conseil municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation de travaux dans le cadre des travaux d'installation de la maison des jeunes dans les locaux de l'ex halte-garderie « la Trottinette »

**M. RITA-LEITE.** – Bonsoir, je vais vous présenter une délibération avec laquelle nous avons un plan qui est joint. Dessus, on peut voir un petit bâtiment bleu, celui-ci représente la maison des jeunes actuellement et cette délibération consiste à donner l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une demande de travaux. Le but étant d'implanter la maison des jeunes dans l'ex halte-garderie « la Trottinette » qui est sur le plan à l'opposé de l'emprise de l'école de la Jeannotte. Nous avons une augmentation de la fréquentation des jeunes sur la maison des jeunes, nous avons développé plusieurs thèmes. L'un des thèmes qui nous tenait à cœur c'était de faire venir le plus de filles possibles parce qu'il y avait beaucoup de garçons et de faire des projets socioculturels plus développés sur des thèmes culturels et éducatifs. Y-a-t-il des questions ?

**M. SCHENARDI.** – Avez-vous une estimation du montant des travaux ?

**M. RITA-LEITE.** – Non, c'est en cours de chiffrage.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME ( <i>pvr</i> ), Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
-------------	----	--

<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	1	Julien SCHENARDI
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

## V. PERSONNEL

### Rapporteur : Xavier DUGOIN

12. Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet et de 7 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet

**M. DUGOIN.** – Bonsoir, il s'agit de créer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet et de 7 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME ( <i>pvr</i> ), Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

13. Création de trois postes d'adjoints d'animation de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet

**M. DUGOIN.** – Il est proposé la création de trois postes d'adjoints d'animation de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 afin de répondre aux besoins de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne
-------------	----	---

		SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME ( <i>pvr</i> ), Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

14. Création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe à temps complet  
**M. DUGOIN.** – Il est proposé la création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015. En effet, ces créations permettront de procéder à la nomination de deux agents qui seront recrutés par voie de mutation auprès du Centre Technique Municipal (CTM) et de la Police municipale. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD( <i>pvr</i> ), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY( <i>pvr</i> ), Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS( <i>pvr</i> ), Carina COELHO, Jean FERET, Astrid BALSSA, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Gilles BRANDON( <i>pvr</i> ), Elisabeth DELAGE-CHARMES, Patrick LEGRIS, Serge RAYNEL( <i>pvr</i> ), Sandra HARTMANN, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Julien SCHENARDI
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	4	Christian RICHOMME ( <i>pvr</i> ), Annette GILLES ( <i>pvr</i> ), Jean-Stéphane MARTIN, Thierry GUEZO
<b>ABSENT</b>	1	Valérie GIRARD

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie Monsieur le rapporteur. Avant de nous quitter, nous avons été saisis d'une question de notre collègue, Monsieur SCHENARDI, à laquelle je vais vous donner réponse. Cette question vous a été communiquée.

**M. SCHENARDI.** – Je souhaiterais que cette question puisse être communiquée oralement.

**M. LE MAIRE.** – Elle a été communiquée.

**M. SCHENARDI.** – Donc, vous ne respectez pas le règlement intérieur du Conseil Municipal ?

**M. LE MAIRE.** – Je vais donc y répondre. Je pense que vous savez lire, Monsieur SCHENARDI ?

**M. SCHENARDI.** – Le public n'en a pas été informé.

**M. LE MAIRE.** – Pour le public, les copies sont à sa disposition.

**M. SCHENARDI.** – Donc vous le respectez oui ou non le règlement ?

**M. LE MAIRE.** – Vous souhaitez entendre votre réponse ? Vous n'allez pas l'entendre si vous continuez à parler Monsieur SCHENARDI.

**M. SCHENARDI.** – Moi, je veux que vous lisiez ce texte.

**M. SCHENARDI.** – Donc vous ne respectez pas le règlement tout le monde le sait. L'importance c'était qu'elle puisse être lue, c'est ça la liberté d'expression.

**Question posée par le Groupe Bleu Marine :**

**Objet : Taxe d'aménagement.**

*Lors du Conseil Municipal du 19 juin 2015, la majorité municipale a adopté une délibération visant à porter la taxe d'aménagement de 5 à 20% sur un périmètre très large couvrant la majorité du territoire de la commune. En séance, cette augmentation a été justifiée par je cite : « l'objectif d'être dissuasif par rapport à des opérations de micro-promotions-immobilières qui peuvent bien souvent abîmer un bâti où un cœur de ville. »*

*L'effet pervers de cette délibération est qu'aujourd'hui tombent sous le coup de cette mesure des constructions n'ayant rien à voir avec l'objectif ainsi visé. A titre d'exemple, la part communale de cette taxe pour un abri de jardin de 8m<sup>2</sup> construit sur un terrain où se trouve déjà une construction de 100m<sup>2</sup>, s'élèvera à 1278€ dans la zone taxée à 20%. Ce montant sera ensuite revalorisé à 1488€ si l'on ajoute à cela les parts départementales et régionales.*

*Une famille menneçoise devra donc déboursier 1488€ de taxes pour un abri de jardin qu'elle aura payé aux alentours de 900€.*

*Et plus de 3740€ pour une terrasse de 20m<sup>2</sup>.*


*Ainsi dans un contexte de matraquage fiscal systématique des classes moyennes, entretenu sur la plan national par un gouvernement socialiste, sans doute le pire depuis des décennies, mais également par des hausses successives d'impôts locaux depuis le début de votre mandature, allez-vous revoir votre délibération que je qualifierais d'aberration fiscale où comptez-vous dès demain une fois encore vous mettre en quête d'une augmentation et ainsi contribuer un peu plus à l'appauvrissement de nos concitoyens ?*

**Julien SCHENARDI, Conseiller Municipal – Mennecey Bleu Marine**

**M. LE MAIRE.** – Chers collègues, je vous rappelle que les raisons qui ont conduit la municipalité à proposer une majoration de la part communale de la taxe d'aménagement sur une partie du territoire de Mennecey, vise à maîtriser l'urbanisation de la commune. Particulièrement dans le centre ville en luttant contre les phénomènes de mitages urbains, de surdensification de dents creuses et de division de parcelles, phénomènes de plus en plus présents et encouragés par la loi ALUR de Madame DUFLOT. Vous avez par deux fois, lors des conseils municipaux des 19 juin et 25 septembre dernier, voté contre cette majoration comme d'ailleurs vous vous êtes opposés à l'adoption des conventions de Projet Urbain Partenarial qui constitue un autre outil réglementaire pour limiter la réalisation de programmes immobiliers en demandant une participation financière aux promoteurs. Vous êtes donc constant dans vos positions et persistez à vous égarer. Vous ne faites aucune proposition pour maîtriser l'urbanisme de Mennecey et confortez ainsi l'adage « la critique est facile mais l'art est difficile ». Il est vrai que la taxe d'aménagement s'applique pour les constructions dont les abris de jardin. Cette taxe a été instaurée en 2012 par l'Etat pour remplacer la taxe locale d'équipement. Elle prévoit néanmoins des exonérations, elles sont soit de droit, soit décidées de manière facultative par les collectivités qui perçoivent la taxe qu'il s'agisse des communes, des départements ou des régions. Je suis parfaitement conscient que quelques administrés se sont trouvés dans une situation difficile comme celle que vous décrivez mais ne faites pas une généralité, l'exemple que vous présentez par un calcul savant. C'est parce que je suis conscient que l'application de la législation peut conduire à des effets pervers que j'ai demandé aux services municipaux de travailler à la rédaction

d'une délibération qui sera présentée au conseil municipal de décembre et qui vise à appliquer l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme qui permet d'exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement, les administrés souhaitant construire un abri de jardin de plus de 5m<sup>2</sup>, les surfaces intérieures ou égales étant déjà exonérées. Cette exonération entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 mais sans effet rétroactif. Chers collègues, je vous souhaite une bonne soirée.

**La séance est levée à 18h28.**



Philippe DUGOIN CLEMENT  
Maire de Mennecy